



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## 7509 Nr

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	<u>xistante</u>		
N° de rapport : 23/16.0.3.15.109				
Concerne				
Demandeur Cetti Green Softing				
Personne sur place :				
Personne sur place: code EAN de l'installation : LC  Adresse de la visite : Long The Chic Bhrowniel, 130 - S' Mice				
Date de visite : 15/05/11 Date d'émission : 16/05/11 Références client : 12/05/11				
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :		1		
Tension d'utilisation : A  □3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V  Protection générale du branchement :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			n o ou	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	2000	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	V			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	1	V		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		V		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		1	V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		,	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : $\Omega$	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SO	COTEC BELGIUN	/I asbl.	
Manquements / Notes :				
VOIK ANNEXE				
AN ENTERON DE LE MANAGEMENT DE L'ANNE SALVE DE L'ANNE DE LA RESERVE DE L		88 8 SHOUND IN IN		
AND THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PROPERT		Delt 1 - Maria and a line of	90 1211111 1 1	
			\$	
Conclusion:			P/S	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité la au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentai	re est à exécute	par le	
Nom et visa du demandeur pour réception :				
CUEFARO WWW.Cel	1/500 708		V8	

1/2

SOCOTEC BELGIUM AGBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

Domenico

SOCOTEC



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0035 23/16-915/09
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>□ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : proses de la la tres + Cable con Sincere à No
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  **Re condibionement families de l'islandon  a poste fixe & I I I de 300 H 4 le 800 Fires double en tete de le pre-   pres double en tete de le pre-   # Une 1 milionement presentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:    Condition   Con
I absence de flou elect, pour ne pour son
de les anner les Tennals et abouh & sait
Sout enlevés de deux leu placements
WWW.certigreen.be  Tél. 0471/580.708  SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - INC IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB
Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be